



Embauche conge parental

Par **Lisa90**, le **23/10/2022 à 22:32**

Bonjour

je suis actuellement salarié dans une entreprise j'ai pris un congé parental je précise que je ne touche rien de la part de la caf pour ce congé parental.

j'ai eu une proposition d'emploi que j'ai accepté en attendant la validation de la période d'essais je suis toujours en congé parental chez mon première employeur.

Ma question est la suivante mon nouvel employeur peut-il savoir que je suis en congé parental ailleurs?

Par **Visiteur**, le **23/10/2022 à 22:43**

Bonjour,

Même en congé parental, votre contrat est suspendu mais reste en vigueur. Vous avez une obligation de loyauté envers votre employeur actuel. Vous devez démissionner pour prendre un nouvel emploi ailleurs.

Par **Lisa90**, le **23/10/2022 à 22:50**

Oui sauf que si ma période d'essai n'est pas validée je me retrouve sans emploi ce qui est économiquement impossible.

J'ai déjà signé le contrat et pris mon poste je voulais simplement savoir si l'un ou l'autre des employeurs pouvait le découvrir et ce que je risque?

Par **Visiteur**, le **23/10/2022 à 22:59**

Vous risquez un licenciement pour faute des 2 côtés.

Restera à trouver un 3eme employeur.